« CATCHES PAS »

Special GT
Ciblage Aérien

Sections Montpellier , Perpignan et Toulouse

21 Mai 2019

Compte-rendu du Groupe de Travail Cellule de ciblage Interrégionale

Ce groupe de travail avait pour but de présenter aux organisations syndicales la mise en place expérimentale d'une cellule de ciblage interrégionale au sein de la Brigade aéroportuaire de Blagnac.

Toutes les Organisations syndicales étaient présentes sauf Solidaires.

En préambule dans notre déclaration préalable (cf pièce jointe), nous avons alerté le Directeur Interrégional sur l'accord unanime signé dans le cadre du dernier mouvement social et notamment sur le suivi des dossiers disciplinaires et des réformes à venir sur la Fonction Publique et les retraites.

Sur la mise en place de l'expérimentation d'une cellule de ciblage, le Directeur Interrégional nous annonce que celle-ci ne sera pas examinée en CTSD, ce que nous déplorons.

Sur la question de la création de la cellule de ciblage :

Le Directeur Régional de Toulouse a rappelé la genèse de la cellule interrégionale de ciblage et indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une commande émanant de la Direction Générale.
L'Administration a souhaité, dans le cadre de ses plans d'action innovants, travailler dans le domaine de la lutte contre la fraude sur le vecteur aérien. Pour cela, elle a décidé de repositionner le ciblage au sein de la Brigade de Blagnac BSE, notamment en raison de la montée en charge d'API-PNR (et à terme PNR européen avec un visuel sur les vols intracommunautaires mais pas domestiques).

La Cellule de ciblage est composée de 6 agents. Face à nos demandes, le DI a confirmé qu'aucune suppression de poste n'était prévue. Malheureusement, aucune création non plus...

Cette cellule est une expérimentation avec une clause de revoyure au bout d'un an.
Compte-tenu de l'augmentation des vols à Blagnac en provenance des Etats-Unis, de la Chine, du

Moyen-Orient d'ici 2020 et 2021, la cellule de ciblage aura vocation à perdurer au sein de la brigade de Blagnac BSE. C'est pourquoi nous exigerons un CTSD une fois l'expérimentation terminée.

Nous avons mis en exergue les habilitations tardives octroyées aux agents cibleurs. En réponse, l'Administration nous précise qu'à terme, la cellule obtiendra toutes les habilitations nécessaires, notamment plusieurs accès altea DCCM.
Nous en prenons acte mais rappelons qu'il est urgent que cela soit mis en place!

Sur la question de l'interrégionalisation du ciblage :

La CFDT souhaite que chaque brigade aéroportuaire maintienne une capacité de ciblage et ne soit pas uniquement « une brigade de contrôle » (à l'instar des bureaux de présentation en matière de DCN).
L'Administration nous a rassuré sur ce point : les aéroports de la DI garderont un accès à PNR. Elle nous a confirmé également travailler afin que Tarbes puisse obtenir cet accès.
Toutefois, nous regrettons le choix de ne pas affecter administrativement de cibleurs dans l'ensemble des brigades aéroportuaires.
En effet, le poste de cibleur donne droit à une NBI spécifique. Au niveau interrégional, seuls les cibleurs de Blagnac BSE la percevront. Le DI a justifié ce choix en précisant que le volume passagers le plus important se situait à Blagnac.

Le DR de Toulouse nous a également précisé qu'il n'y aurait aucune volonté hégémonique de la cellule de ciblage sur les autres aéroports.
La cellule agira essentiellement comme une source de renseignement auprès des autres brigades (un schéma se rapprochant des avis de fraude). Elle agira selon un principe de subsidiarité.

Interrogée par la CFDT sur le rôle de la CRPC, l'Administration nous a répondu que la CRPC de Toulouse serait en charge de l'analyse des courants de fraude et de l'état de la menace au niveau local (la CRPC n'ayant pas vocation à faire du ciblage).
La CRPC de Toulouse aura son rôle dans l'analyse de risque qui aidera la cellule de ciblage à cibler.

Sur la partie réalisation des contrôles :

Localement, les brigades des autres aéroports contrôleront ou pas. Ce sont elles qui gèreront.

Le Directeur de Perpignan assure que les ciblages proposés par Blagnac BSE seront traités.

La CFDT s'inquiète de la faisabilité des contrôles, notamment dans les aéroports de Montpellier (MMA) ou de Tarbes.
En effet, la mission PPF étant prioritaire, il est probable que les brigades, notamment pendant les périodes de congés d'été soient dans l'incapacité d'effectuer des contrôles.
Le manque d'effectifs dans ces aéroports, comme dans de nombreuses brigades et bureaux de la DI sont très clairement un frein au bon accomplissement de nos missions.
La CFDT ne cesse d'alerter l'Administration sur ce point tant nationalement que localement.

Ce sentiment est d'autant plus accru par les propos de l'Administration sur les renforts Brexit.
En effet, les renforts annoncés par le Directeur Général, y compris dans les médias, ne l'ont été que partiellement. Ainsi en Occitanie, seuls 11 emplois sur les 17 prévus en Comité technique de Réseau ont été effectivement créés en 2018 et 2019. Or le DI nous a annoncé que les emplois manquants dépendraient de la forme du Brexit. Propos plus qu'inquiétant...
La CFDT conteste ce choix national et demande que les emplois annoncés soient effectivement créés !

Sur la question de la formation :

Nous interrogeons l'Administration sur ce volet.
Celle-ci se veut rassurante sur ce point. Elle souhaite également mettre en place une forme de « recyclage » sur les aspects procéduraux (retenue douanière, gestion d'une procédure 60bis par exemple).

En conclusion, la CFDT considère ce groupe de travail intéressant et constructif.
Le projet est bien lancé et semble pertinent. Toutefois nous resterons extrêmement vigilants sur la question des effectifs, de la formation et des moyens alloués.

Siégeaient pour la CFDT Occitanie : Muriel MEURISSE, Claude LABORDA et Florian LAREE